

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 27
Du 28 février 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

Get iT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Comité de Direction

Lundi 13 février 2023, au siège du District de l'Aude à Carcassonne

Présidence : *Mr Pierre MICHEAU, Président du District.*

Rédacteur : *Mr Pascal RIOU, Secrétaire Générale.*

Membres Présents :

Mmes Emmanuelle CONTRERAS – Caroline MERLIN – Fabienne GINER.

Mrs Alexandre BANDIERA - Patrice BOFFELLI – Frédéric BOUILLERE – David CARRASCO – Nordine CHAMLAL – Gilles DODEMAN – Nicolas FROMENT – Cédric LOPEZ - Pierre QUEAU - Guillaume VALAT – Franck VARILLES – Laurent VOURIOT.

Invité :

Mr Jérôme TISSEUR

Membres absents excusés :

Mme Sandra ESPEUT.

Mrs Nicolas BELLEGUEULE – Pierre FABRE – Thierry LESVIGNE – Sébastien VIVO – Henri MONTESPAN.

Ouverture de la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

- ✓ Mise en vente du siège.
- ✓ Point ANPDF (**A**ssociation **N**ationale des **P**résidents de **D**istricts de **F**ootball).
- ✓ Organisation des finales de coupes départementales.
- ✓ Nouvelles commissions.
- ✓ Situation financière des clubs.
- ✓ Attribution de mutés supplémentaires.
- ✓ Demande du club de BELPECH US.
- ✓ Point CDA.
- ✓ Action du collectif des Présidents de clubs.
- ✓ Questions diverses.

Mise en vente du siège

Intervention de **Mrs William COURTESSI et Nicolas MEYER**, Mandataires **Propriétés-privées.com**, société en charge de l'étude de marché.

- ✓ Etude du bien et environnement,
- ✓ Environnement économique,
- ✓ Prix.

Local professionnel datant de 1960

Nombre de pièces : 14

Nombre de niveaux : 2

Surface : 331m²

Impôts fonciers : 4058€.

Des travaux de rénovation à prévoir.

Evaluation des travaux : prévoir 45% de la valeur du bien

Points forts :

- *La localisation*
- *Le potentiel de la surface*

Points faibles :

- *Travaux à prévoir*
- *Place de parking et garage*
- *Changement de destination*

Etude de marché :

Valeur moyenne 219 000€

Valeur basse 211 000€

Valeur haute 228 000€

Nous remercions, Mrs William COURTESSI et Nicolas MEYER, pour leur étude et leur présentation.

Ces derniers quittent la séance...

➤ **Le Président prend la parole et demande à l'assemblée de se positionner sur la vente du District.**

Un échange s'ouvre sur :

- ***Nécessité de vendre le District ?***
- ***Vers quelle commune ?***
- ***Faut-il vendre ou rénover ?***
- ***Financièrement était-ce possible ? avons-nous les capacités pour investir ?***
- ***Si nous vendons le District, quelle solution de repli en attendant la construction du nouveau siège ?***
- ***Coût des fluides dans le cadre d'une éventuelle location (téléphone, internet, etc...) en attendant la réalisation du projet ?***
- ***Finally, ne faut-il pas par rénover le bâtiment ?***

- *Pour ce projet, faut-il partir sur un bâtiment modulable qui permet d'évoluer dans le temps en fonction des besoins et qui sera moins coûteux au départ ?*
- *Est-il envisageable de faire de la location de salles pour rentabiliser à l'avenir le coût de ce bâtiment ?*
- *Les salariés ont-ils été prévenus ? Oui...*

Projet en réflexion pour le nouveau siège sur la commune de TREBES, zone de BERAGNE.

Dans un 1^{er} temps un bâtiment pour le siège et par la suite la réalisation d'un terrain de football.

Financement du projet immobilier :

FFF 150 000€

Département & Région : 60 000€

Fonds propres du District : A définir

Crédit Agricole capacité d'emprunt : 300 000€

Vente du bien actuel : 150 000€ (estimation)

Si la vente se réalise rapidement, 2 solutions envisagées :

TREBES – ancienne école

CARCASSONNE – bureaux de CARCASSONNE AGGLO

Avec des coûts bien différents pour chaque solution.

Après ces échanges, les membres du Comité Directeur ont besoin de visibilité financières sur ce projet.

- ✚ **Il est acté à l'unanimité, que la nouvelle Commission des Finances prendra en charge ce dossier (étude : capacités financières et faisabilité d'un nouveau projet) avant une proposition définitive qui sera remise au Comité Directeur pour validation.**

VOTE POUR LA VENTE DU SIEGE :

POUR : 13

ABSTENTION : 4 - Emmanuelle CONTRERAS – Pierre QUEAU – Pascal RIOU - Laurent VOURIOT

CONTRE : 0

NON EXPRIME : 6 les absents

Abstentions votées dans l'attente de l'étude qui sera réalisée par la Commission Financière et présentée en Comité Directeur.

- ✚ **Mandat est donc donné à Propriétés-privées.com, Mr William COURTESSI pour la vente du bâtiment. La signature du Président sera effective en semaine 8.**

Point ANPDF

Intervention du Président qui est membre du Comité de Direction et animateur du secteur 5 de l'ANPDF :

- Séminaire de TARBES
 - ✓ Livret nouveaux Présidents : *outil de communication indispensable pour favoriser l'intégration des nouveaux Présidents.*
 - ✓ Echanges situation FFF & LIGUES.
 - ✓ Séminaire fin de saison dans l'Aude.
 - ✓ Point d'étape groupes de travail Gouvernance.
 - ✓ Journée des bénévoles à Paris, les 29 , 30 avril et 1^{er} mai 2023.
 - ✓ Newsletters ANPDF.
- Codir Visio & Codir NICE
 - ✓ Colloque du 1^{er} mai – Projet D.D.D. (District De Demain) : *se projeter sur ce que pourrait être le District de demain. Organisation – Règles du jeu – Limite du jeu – Taille des ballons etc...*
 - ✓ Préparation du Congrès prévu dans le Val d'Oise (septembre 2023)
 - ✓ Livrets nouveaux Présidents

Bilan des visites mi-mandat – visites clubs

Intervention du Président,

- qui précise qu'il va bientôt terminer les visites programmées jusqu'à maintenant. Par souci d'économie financière, les prochaines visites seront étalées dans le temps.
- Les remontées terrain sont ou seront données aux Présidents de Commissions pour analyse, réflexion, proposition, et réponse.

Recrudescence des violences et incivilités

Intervention de Pascal RIOU, Président de la Commission de Discipline et de l'Éthique,

Depuis le début de l'année, forte augmentation des incivilités principalement dans les catégories jeunes (U13 – U15 – U17). Les instigateurs recensés : les joueurs, les éducateurs, les dirigeants et surtout les parents. Les jeunes arbitres éprouvent de la peur dès que la tension s'aggrave. Le District ne peut accepter cette montée de la violence, qui est aussi constatée dans tous les autres Districts du territoire. La commission des actions citoyennes et sociales associée à la commission de discipline et de l'éthique, engage des actions avec des partenaires de la FFF pour endiguer ce phénomène. Nous trouvons la LICRA et France victimes. Depuis peu la Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale par l'intermédiaire de brigades spécialisées peuvent intervenir dans les clubs pour faire de la sensibilisation, de la pédagogie sur différents risques encourus lors d'actions d'incivilités. Pour cela il faut passer par Emmanuelle CONTRERAS, qui étudiera et orientera les sollicitations.

Concernant les incivilités, suivant la gravité des faits, la Commission de Discipline se réserve le droit de mettre hors compétition des équipes, s'il faut en arriver là. Ce serait dommage pour les jeunes mais il faut comprendre que le football, c'est le bien vivre et le bien jouer ensemble.

Ces incivilités c'est l'affaire de toutes et tous.

✚ Le Président propose à la Commission Jeunes de mettre en place ces rencontres de sensibilisation et de prévention.

Actions de la Vice-Présidente

Intervention de la Vice-Présidente, Emmanuelle CONTRERAS

- **Samedi 18 février prochain, journée avec la LICRA, la FFF et un club Audois (U13) dans le cadre des mesures réparatrices :**
 - ✓ Visite du camp d'internement du VERNET en Ariège le matin.
 - ✓ L'après-midi, échanges en salle, avec vidéo sur la discrimination et compte rendu de la visite.
- **Samedi 4 mars 2023, la journée, Séminaire Féminin « Dispositif « toutes foot » les femmes Audoises engagées à MALVES.**
 - ✓ Création d'un réseau féminin Audois avec des dirigeantes, des arbitres et des joueuses.

Le District de l'Aude s'est fixé 5 objectifs :

VALORISER la place des femmes,

DEVENIR un District référent,

INNOVER dans les formation des femmes,

FORMATION, un parcours adapté,

RESPONSABILITE, voir des femmes prendre place dans des clubs et dans l'instance régionale.

- **Le samedi 11 mars 2023, intervention dans le quartier du VIGUIER à Carcassonne.**
 - ✓ Diversification des pratiques avec différents ateliers.
- **Le samedi 22 avril 2023, sur la journée à ARZENS, FOOTOLERANCE.**

Différentes rencontres sportives mixtes, avec ateliers ludiques :

 - ✓ Un projet pour lutter contre les discriminations,
 - ✓ Un projet pour jouer TOUS ensemble en venant d'horizons divers,
 - ✓ Un projet pour jouer « avec » et non « contre »

A signaler que toutes ces actions entrent dans le contrat d'objectifs FFF / ANS qui donne droit à des subventions.

Dotation LABEL

Intervention du Président :

- *Certaines remises sont programmées d'autres sont en cours, tout le matériel n'ayant pas été livré.*

Organisation de l'Assemblée Générale d'été 2023

Intervention du Président :

- *Les finales seniors « masculin » sont prévues le samedi 24 juin après-midi et soir à Carcassonne.*
- *L'Assemblée Générale de la Ligue est prévue le samedi 24 juin au matin à BARCARES,*
- *L'Assemblée Générale du District est prévue le samedi 24 juin au matin à Carcassonne.*

Un vote est demandé, pour l'organisation de l'AG du District.

- *Option 1 : prévoir le vendredi 23 juin au soir à Carcassonne.*
- *Option 2 : prévoir le samedi 24 juin à midi à Carcassonne.*

VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT :

Vendredi 23 juin 2023 au soir à Carcassonne (heure à définir)

POUR : 14

ABSTENTION : 2

CONTRE : 1

NON EXPRIME : 6 les absents

Organisation du Challenge MDS et Festival Pitch U13

Le président demande :

- à Caroline MERLIN, de prévoir une date et les modalités pour le challenge MDS.

Confirmation des dates :

- Festival Pitch U13
 - U13 Masculin : le samedi 1^{er} Avril 2023 à Port La Nouvelle
 - U13 Féminin :
 - ✓ Tour préliminaire : 25/03/2023 à Bram,
 - ✓ Rassemblement Interdistrict : 22/04/2023 à Bram.

Instituer de nouvelles commissions

Ces nouvelles commissions viennent de se mettre en place en début d'année.

Pour la commission organisation des finales, il est nécessaire que Kevin FROUTE, informe les personnes intéressées pour apporter de l'aide à l'organisation.

Commission	Missions	Présidence	Membres
Finances	Réaliser le budget prévisionnel Réfléchir à l'engagement de nouvelles dépenses	Pierre FABRE	Pierre MICHEAU – Emmanuelle CONTRERAS - Nicolas FROMENT – Pierre QUEAU – Alexandre BANDIERA – Frédéric BOUILLERE – Pascal RIOU - Damien TRASTET – Nordine CHAMLAL.
Présidents de commissions	Faire le point sur les procédures entre les commissions Coordonner le travail des commissions		Tous les Présidents de commissions
Organisation des finales	Préparer les finales de toutes les catégories		Tous les présidents du département compétition
Football d'animation	Traiter les feuilles de plateaux et criteriums	Myriam BELLABIOD	Joris BIARD – François MAURIN Annie FAVIER – Patrice BOFFELLI

Intégration d'un nouveau membre Instructeur

Une problématique a été relevée pour le poste d'Instructeur. Il n'y a pas de suppléant.

Les textes (annexe 2 Règlement disciplinaire et Barème disciplinaire) précisent qu'il est possible de mentionner un salarié de l'instance dont dépend l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance.

Le Président propose un nouveau membre :

- **Mr Philippe MARCHAL**

VOTE POUR L'INTEGRATION DE CETTE PERSONNE COMME MEMBRE SUPPLEANT AUPRES DE L'INSTRUCTEUR :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NON EXPRIME : 6 les absents

Changement de Présidence Commission Jeunes

Mr le Président propose :

Mr Jérôme TISSEUR remplace **Mr Franck VARILLES** actuel Président de la Commission Jeunes.

VOTE :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NON EXPRIME : 6 les absents

Situation financière des clubs – Février 2023

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le **05 mars 2023**.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement **par chèque ou par virement bancaire avant le 05 mars dernier délai**.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point

de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le secrétariat du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

Numéros de clubs	Clubs	Solde au 13/02/2023
500095----	AA-HERAULT SETE	32,00 €
505991----	ALZONNE F.C.	614,37 €
506197----	NAUROUZE LABASTIDE	732,32 €
515424----	CHALABRE F.C	143,00 €
516118----	BELPECH U.S.	653,15 €
517800----	FANJEAUX E.S.	667,23 €
517815----	LIMOUX F.C	635,39 €
518004----	ARZENS E.S.	467,55 €
519687----	RAZES LASSERRE	435,38 €
519689----	BRAM A.S	817,78 €
520185----	ST PAPOUL O S	508,26 €
521348----	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	830,33 €
522805----	CAUX SAUZENS F.C	97,81 €
524095----	QUILLAN H.V.FC	366,11 €
525531----	ST NAZAIRE F C	927,71 €
527203----	PEZENS USA	301,62 €
527209----	SALLES HERS U S	280,00 €
527488----	VILLEPINTE A S	341,64 €
527791----	A-PO-CANO TOULOUGES	430,10 €
528505----	CUXAC AUDE OL	942,01 €
529108----	VILLEGLY F C	428,93 €
530100----	PO-USEPMM	644,96 €
531415----	A-PO-CABESTANY	118,14 €
533130----	PEXIORA A S	727,24 €
533424----	MONTREAL OLYMPIQUE	106,39 €
533755----	LE COUGAING F.C.	259,86 €
534933----	ST MARTIN LALANDE	127,05 €
538458----	LES MARTYS OL	24,63 €
538526----	A-PO-POLLESTRES	157,14 €
539814----	MAS STE PUELLES F.C.	470,55 €
539816----	SOUILHE F C	196,57 €
540546----	CASTELNAUDARY C.O	261,77 €
540547----	NARBONNE F.U.	1 206,08 €
541675----	GRUISSAN MJC	535,40 €
547377----	CARCASSONNE AS	1 815,99 €

547920----	GPT FRESQUEL CABARDES	587,20 €
548101----	VILLEDUBERT F C	293,38 €
548103----	BADENS RUSTIQUE R.C.	299,36 €
548132----	CARCASSONNE FAC	488,09 €
548191----	TRAPEL PENNAUTIER FC	258,64 €
549437----	MINERVOIS U S	1 677,74 €
549438----	MALEPERE F.C.	210,58 €
550059----	UF LEZIGNANAIS	1 063,69 €
550702----	MALVES E.S.	137,24 €
551240----	ARIEGE-MIREPOIX	147,67 €
552043----	ESPOIR COURSANNAIS	369,74 €
552807----	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	1 156,43 €
553414----	LAUQUET FC	223,74 €
554462----	ARMISSAN FC	50,00 €
560277----	CARCAS DOMAIRON AS	950,92 €
560279----	FLEURY FC	260,36 €
560537----	ASC MAHORAISE	602,54 €
560767----	FC HAUTES CORBIERES	133,90 €
560834----	FC BONS HOMMES	248,81 €
560893----	GOAL	2 802,77 €
560998----	LES COLLEGUES FOOTEUX - LABASTIDE FUTSAL	758,88 €
561103----	PEYRIAC BAGES FC	2 132,47 €
561176----	LAVALETTOIS FUTSAL	50,00 €
563596----	HAUT MINERVOIS OL	532,62 €
563669----	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	325,34 €
564014----	OL DES CORBIERES ST ANDREEN	394,59 €
564062----	LEZIGNAN ATLAS	1 126,12 €
564098----	PIEUSSE RC	350,25 €
564150----	ESPERAZA AS	315,38 €
564161----	CASTEL FC CHAURIEN	1 018,25 €
564181----	GPT CORBIERES SUD MINERVOIS	66,50 €
564227----	AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL	50,00 €
580676----	NARBONNAIS UFC	1 130,94 €
580919----	CORBIERES MEDITERRANEE	897,66 €
581261----	MT NOIRE US	509,04 €
581377----	VENTENAC AS	4,84 €
581405----	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	206,23 €
581741----	ST MARCELLOIS	28,00 €
581877----	ALARIC FC	438,62 €
582089----	BAGES AJS	42,16 €
582305----	A-PO-THEZA ALENYA CORNEIL	92,14 €
582387----	VILLASAVARY US	236,89 €
582702----	ARIEGE-CEPAF	30,00 €
590197----	LUC FC	38,64 €
590237----	BRIOLET FC	1 038,78 €
781263----	BASSIN CARCAS FEM	50,00 €
860693----	FOOT ACADAMY 11	50,00 €
880775----	CARCASSONNE FUTSAL	246,07 €
890450----	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	618,76 €
		42 046,43

le comité directeur décide de faire application de l'article 1-3 - Finances, des dispositions communes pour les clubs mentionnés ci-dessous :

Clubs n'ayant pas payé au 31/01	Equipe sanctionnée d'un retrait d'un point avec sursis
BELPECH US	SENIOR M D ₄
CARCASSONNE AS DES ILES	SENIOR M D ₃
FC CHAURIEN	SENIOR M D ₂
FC BONS HOMMES	SENIOR FUTSAL
LABASTIDE FUTSAL	SENIOR FUTSAL
LEZIGNAN ATLAS	SENIOR M D ₄
MONTAGNE NOIRE US	SENIOR M D ₃
ST ANDREEN	SENIOR M D ₄
PEYRIAC BAGES	SENIOR M D ₄
CARCASSONNE FUTSAL AGGLO	PAS D'EQUIPE
FC FLEURY	EQUIPE EN ENTENTE AVEC COURSAN

Pour le club de FLEURY FC, il s'agit d'une créance de la saison dernière 2021/2022 montant 260,36€. Ce club est en Entente avec COURSAN, qui est club support et qui est à jour de ses créances. Bien entendu pour le club de FLEURY FC en son propre nom, il n'y a pas de créance au titre de la saison 2022/2023. Une action de recouvrement est à mettre en place pour récupérer cette créance au plus vite.

Clubs ayant payé au moins 30% de la somme due

FANJEAUX ES	NARBONNE UFC
MAHORAIS ASC	GOAL (sous réserve)
MINERVOIS US	

Pierre QUEAU intervient :

A la demande du Président, un nouveau texte réglementaire sur un durcissement éventuel des sanctions sera proposé au Comité Directeur en prenant acte des dispositions en vigueur sur les Règlements de la Ligue d'Occitanie.

Attribution des mutés supplémentaires

Mr le Président annonce :

- Demandes effectuées par les clubs :
 - ✓ LIMOUX FC équipe 1 – Module Sénior : **Mr Éric ARNAUD présent sur les FMI**
L'assemblée valide à l'unanimité.

 - ✓ PIEUSSE RC équipe 1 – Module Sénior : **Mr Fabrice EULERT pas présent sur les FMI**
L'assemblée valide uniquement si la personne est présente sur la FMI à chaque rencontre de l'équipe 1. Se référer à l'article 57 des dispositions communes du District. Un contrôle sera effectué.

Demande de dérogation : US BELPECH

Mr le Président présente la demande du club de l'US BELPECH et demande à l'assemblée de voter :

- Pour des raisons de logique territoriale le club de BELPECH US souhaite intégrer le championnat séniors du District de l'Ariège, dès la saison prochaine 2023/2024.

VOTE :

POUR : 17
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
NON EXPRIME : 6 les absents

Point Commission Départementale de l'Arbitrage

Intervention de Frédéric BOUILLERE :

- Référent Arbitrage : missions définies dans une fiche de poste – Une réunion devrait être organisée en partenariat avec la CDA de l'Ariège, regroupant l'ensemble des référents.

- Délégué à la police : missions définies dans une fiche de poste – A quand la mise en place de ces délégués (club recevant) ? ils seront équipés de brassards de couleurs fournis par le District. Ils devront être licenciés car inscrits sur la FMI.

Souhait de la CDA, lancement de l'action le plus vite possible en séniors et U17 – A minima en D1 si possible avant la fin de saison – l'idéal serait d'avoir 2 délégués.

- Arbitres auxiliaires : chaque club a souvent un arbitre attiré à la touche ou au centre. Ce que propose la CDA c'est un accompagnement par de la formation sur une ½ journée.

A l'issue du stage des arbitres féminines organisée par la CRA, 3 arbitres du District de l'Aude sont présélectionnées, dans l'optique du futur championnat de D3 féminines.

Le District de l'Aude est fier d'avoir ces 3 présélectionnées, Le Président demande à ce qu'un article leur soit consacré dans Aude Foot Mag .

+ Proposition de radiation pour Mr François GOUESMIA, membre de la CDA, à la suite de différents manquements.

VOTE :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NON EXPRIME : 6 les absents

Action du collectif des Présidents de clubs

Intervention du Président :

Lors de l'Assemblée Générale d'hiver du District de l'Aude de Football qui s'est tenue le 3 Décembre 2022 à la Digne d'Aval, et à la suite de remarques qui ont suscité des interrogations sur le bilan financier de la saison 2021/2022, le Trésorier Général Pierre FABRE a invité les personnes souhaitant consulter les comptes du District de l'Aude à venir au siège de Carcassonne.

Le 18 janvier, Mrs Hubert ZANATTA, José GONZALES, Guy VIMAL du MONTEIL et Mr Christophe LAIR, se sont présentés auprès du Trésorier Général Mr Pierre FABRE.

Ces 4 Présidents ont pu consulter des pièces comptables.

Dans un mail du 26 janvier dernier, ceux-ci précisent qu'ils n'ont pas eu accès à l'ensemble des pièces. Que bon nombre de questions posées n'ont pu recevoir de réponses de la part de Mr Pierre FABRE Trésorier Général du District. Ce dernier a invité les clubs à lister les documents à consulter et les situations amenant questionnements et à les transmettre au secrétariat du District.

Après divers échanges pour un nouveau rendez-vous qui n'a pas été fixé, ce collectif s'est présenté au siège du District le 1^{er} février afin de poursuivre l'examen des comptes. Le Président du TRAPEL PENNAUTIER, Mr Didier HERRADA s'est rajouté au Collectif. A leur arrivée, le Directeur Administratif du District, a précisé qu'il n'avait pas reçu de mandat spécial et qu'il ne pourrait donc pas présenter les documents attendus.

Le Président souhaite que le Comité Directeur se positionne sur la suite à donner à cette affaire :

Mr le Président précise qu'il a déjà préparé des réponses aux interrogations relevées par le collectif des Présidents.

➤ Le débat est lancé : ...

✚ **Pour répondre à la question du Président, l'Assemblée propose à l'unanimité :**

1/ que le Président, transmette par mail à Mr Hubert ZANATTA, les réponses aux questions en suspens point par point.

2/ que la commission finance propose 2 dates afin de recevoir le collectif pour que celui-ci ait accès aux pièces demandées, le Comité Directeur n'ayant rien à cacher.

Questions diverses

Commission Sénior :

- ✓ Demande la suppression de Mlle Gaelle BOMBAIL, pour l'accès à la boucle Telegram de cette même commission. Cette personne n'a jamais tenu son rôle de membre dans cette commission. Elle sera donc radiée de la Commission Sénior.

Accord à l'unanimité de l'Assemblée.

Demande de Cédric LOPEZ responsable de l'organisation des festivités :

- ✓ Pour l'achat de produits chez PROMOCASH, nécessité d'avoir une Carte Bancaire pour des raisons de commodité.

Accord à l'unanimité de l'Assemblée.

Question sur les couleurs des sous maillots et sous shorts :

En attente de validation.

Fin de la réunion Comité Directeur : 21h45

Le Secrétaire Général

Pascal RIOU



Le Président du District

Pierre MICHEAU



DISTRICT DE L'AIDE DE FOYER
7, rue Haute
Tel. 04 68 77 26 26
Fax 04 68 71 64 60
31700 CARCASSONNE

COMMISSION JEUNES

PV du 22/02/2023

Président : Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, David Carrasco, Alain DROUIN,

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, Mme Myriam Bellabiod, Laurent VOURIOT

COUPES DE L'AUDE

Suite à divers problèmes de programmation, voici la mise à jour des rencontres coupe de l'Aude U15 et U17

Coupe de l'Aude U15

- **1/8 DE FINALE EN RETARD**
 - GOAL 2 (U15D) – ENT. Grand Malepère Samedi 11 Mars
- **¼ DE FINALE**
 - FUN – GOAL 1 **Samedi 4 Mars 15h00**
 - Vainqueur 1/8 en retard – FAC 3 (U14R) **Samedi 8 Avril 15h00**
 - Luc – OCSM Samedi 11 Mars 15h00
 - TPF/Malves – FAC 2(U15D) Samedi 11 Mars 15h00

Coupe de l'Aude U17

- **1/8 DE FINALE EN RETARD**
 - GOAL 2 (U17D) – Ent Limoux/Cougaing **Samedi 11 Mars 15h00**
- **¼ de FINALE**
 - FC Trèbes – FAC Mercredi 8 Mars
 - OCSM – FUN Samedi 11 Mars
 - US Conques – SCNM **Samedi 4 Mars 15h00**
 - Vainqueur 1/8 en retard – GOAL 1 **Date à définir**

Challenge Loubatières U15

- Le ¼ de finale FC Quillan – FC Briolet (U14T) est fixé au **Samedi 4 Mars à 15h00**

DIVERS

- La rencontre de championnat U17 D1 FCCM / GOAL est maintenue le 4 Mars
- En U13 nous rappelons encore une fois aux clubs qu'ils ne doivent plus utiliser les feuilles de matchs (FDM) à 4 équipes pour les matchs secs et qu'ils doivent télécharger les nouvelles FDM sur footclubs
- La rencontre U17 D3 TPFC-US MINERVOIS du dimanche 14/05 est avancée au Samedi 13/05 à 15h : Accord des 2 clubs et de la commission

Le Président

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 22/02/2023

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio

Assiste : Damien TRASTET

D3 Seniors

VillepinteAs1 / St Papoul Os1

Rencontre n° 24586172 du 19/02/2023

Match à rejouer du 15/01/2023

La commission agit sur les fondements de l'article 226-2 des RG de la FFF

Après vérifications des joueurs inscrits sur la feuille de match de 15/01/20223 et ceux participants à la rencontre sus visée

La commission constate que les deux clubs ont bien respecté les termes de l'article 226-2 sur la participation des joueurs qualifiés lors d'une rencontre donnée à rejouer

Agissant sur les fondements de l'article 187-2 « Évocation » qui précise :

« L'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut, avant homologation d'un match en cas de :

- D'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié »

La commission comme le permet l'article sus visé

Demande au club de Villepinte As 1 de lui donner toutes les explications relatives à la participation en tant que n° 10 lors du match du 19/02/20223 du joueur

BLEVIN Yoan n° 2543998386

« Ce joueur étant sanctionné selon la décision 2072 de la Commission de Discipline du 09/02/2023 de sept (7) matchs de suspension ferme à compter du 06/02/2023 »

La réponse à cette demande devra parvenir au district avant le Mercredi 01/03/20223

U 15 Dep 2 Dist/ Phase 2/ poule A

Piege Laurag Maleper1 / Sc Narb Montplaisir 1

Rencontre n0 25384478 du 18/02/2023

La réserve d'avant match du club de Piege Laurag Maleper 1 (581405) sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Sc Narb Montplaisir 1 (581800) au motif que :
« sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match des joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La commission jugeant en premier ressort :

La commission prend connaissance de la confirmation de la réserve formulée par le club de Piege Laurag Malepere 1, par courriel du 20/02/2023 à 00h22 **pour la dire recevable en la forme,**

Considérant que l'article 167-2 des R de la FFF précise :

« Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle (s) -ci ne joue (n) pas un match officiel le même jour ou le lendemain »

L'équipe supérieure au U 15 District de Sc Narb Montplaisir étant le Scnm 11 qui évolue en U14 Territoire

L'étude du dossier, et notamment des pièces résultant des fichiers de la ligue de Football d'Occitanie, et du district de l'Aude de Football ,permettent de constater que, parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match sus visé les joueurs suivants :

SANCHEZ Julien n° 2548013964 U14

LAMROUDI Ahmed Adam n° 9602470192 U14

BUSQUET Mael n° 2547808145 U14

Ont bien participé au dernier match n° 25627822 avec l'équipe du Scnm11 du 11/02/2023 contre Cabestany Oc 11 celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

De ce fait le club du Sc Narb Montplaisir 1 ne respecte pas les termes de l'article sus visé

Par ces motifs,

LA COMMISSION DÉCIDE :

Réserve de Piege Laurag Malepere 1: FONDÉE

Match perdu par pénalité au club de Sc Narb Montplaisir 1

Piege Laurag Malepere 1 : 3 (3pts) / Sc Narb Montplaisir 1: 0 (0Pt)

Transmission faite à la commission compétente pour homologation du résultat

Droits de confirmation : 32€ seront portés au débit du compte du Sc Narb Montplaisir 1 (581800)

**Le Président de la Commission
M. RUIZ Michel**

COMMISSION JEUNES

PV du 24/02/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Ludovic Galinier

Assite : Mr Kévin Frouté

AUD'E-FOOT

Suite à la participation du district à la compétition E-cup FFF, 21 joueurs se sont inscrits en phase de poules.

La phase de poule en ligne s'est déroulée du 01/02/23 au 23/02/23.

L'organisation de la phase de poules était la suivante :

- 3 poules de 7 joueurs
- Match sec entre chaque joueur de la poule

Suite au non-investissement de certains participants, de nombreux matchs n'ont pas pu être joués, la commission a donc appliqué le barème suivant :

- Tous les joueurs ayant effectué aucun match durant la compétition, perdent tous leurs matchs sur le score de 3-0.
- Tous les matchs non-joués, où les deux joueurs ont effectué au moins un match durant la compétition, sont déclarés non-joués et n'influent pas sur les victoires ou défaites des joueurs.

De cette phase de poule, nous qualifions 8 joueurs pour la phase finale. Sont qualifiés les deux premiers de poules ainsi que les deux meilleurs 3e.

- Les premiers sont : Maxhuug, BlaisouMatouidi et Melvin11160
- Les deuxièmes sont : Boni, Lebenje, BastSusceptible
- Les deux meilleurs troisièmes sont : BabyDolphin, Aaron-B_ytb

Suite aux qualifications, un nouveau championnat **en ligne** va être créé pour déterminer les 3 meilleurs joueurs du département qui de fait seront qualifiés pour la phase régionale.

Tous les matchs de ce championnat devront être joués avant le 02/03/23. Date à laquelle la commission doit transmettre le nom ces lauréats départementaux à la ligue.

Comme pour les matchs de poules, tous les joueurs qui ne seront pas investis dans le bon déroulement de cette phase finale se verront appliquer les sanctions suivantes :

- Tous les joueurs ayant effectué aucun match durant la compétition, perdent tous leurs matchs sur le score de 3-0.
- Tous les matchs non-joués, où les deux joueurs ont effectué au moins un match durant la compétition, sont déclarés non-joués et n'influent pas sur les victoires ou défaites des joueurs.

La fédération a fait parvenir aux districts des dotations pour les phases départementales. Nous avons reçu :

- Fauteuil Gaming blanc
- Casque Nemesis Noir
- 3 paires d'écouteurs FFF

Les dotations seront remises en présentiel au district et seront réparties de la manière suivante :

- 1ère place -> Fauteuil Gaming blanc + une paire d'écouteurs FFF
- 2e place -> Casque Nemesis Noir
- 3e et 4e places -> une paire d'écouteurs FFF

Le Président